

"L'UE demeure déterminée à renforcer la sécurité et la défense", le Conseil adopte des conclusions

Not Found

The resource could not be found.

Le 18 Mai, le Conseil a adopté des conclusions sur la sécurité et défense dans le contexte de la **stratégie globale de l'UE**. Les conclusions prennent note des progrès accomplis pour renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense, et donnent des orientations supplémentaires. Les domaines couverts incluent:

- **Améliorer les structures de la PSDC en matière de gestion de crises**, en particulier le travail en cours en vue de la mise en place effective d'une capacité militaire de planification et de conduite (MPCC) au sein de l'État-major de l'UE à Bruxelles (qui fait partie du SEAE) assurant le commandement des missions militaires à mandat non exécutif menées dans le cadre de la PSDC (actuellement: EUTM Somalie, EUTM RCA et EUTM Mali), comme convenu le 6 mars 2017;
- **Renforcer la coopération en matière de PSDC menée avec les pays partenaires**, avec pour objectif d'adopter un approche plus stratégique sur les partenariats en matière de Politique Sécurité et de Défense Commune, pour renforcer la coopération, avec un focus sur les pays partenaires qui partagent les valeurs de l'UE, y compris le respect du droit international, et qui sont en mesure et désireux de contribuer aux missions et opérations PSDC;
- **Renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement** (RCSD) afin de pouvoir couvrir l'ensemble des exigences pour continuer à aider les pays partenaires à prévenir et gérer les crises par eux-mêmes;
- **Développer les capacités civiles et améliorer la réactivité de la gestion civile des crises**, y compris la possibilité de créer une capacité de réactivité centrale;
- **Renforcer la réaction rapide militaire**, y compris les **groupements tactiques de l'UE**, en vue d'accroître encore leur modularité de manière pragmatique et d'adapter, le cas échéant, les modalités de financement;
- **Approfondir la coopération européenne dans le domaine de la défense**, prenant note et donnant des orientations sur la voie à suivre sur:
 - une coopération structurée permanente (**PESCO**) inclusive, à travers laquelle les États membres qui le souhaitent et en ont la capacité pourraient développer leur collaboration dans le domaine de la sécurité et de la défense, ce qui, de ce fait, contribuera à susciter de nouveaux efforts et projets de collaboration et de coopération;
 - la possibilité d'instaurer un examen annuel coordonné en matière de défense (**CARD**) volontaire, qui mettrait en place un processus permettant d'obtenir un meilleur aperçu, au niveau de l'UE, par exemple, des dépenses et des investissements nationaux dans le secteur de la défense ainsi que des efforts de recherche dans ce domaine, afin de mieux soutenir les États membres dans l'obtention de capacités compte tenu des tendances et défis actuels et futurs, et de promouvoir activement une coopération renforcée en matière de défense entre les États membres.
 - le **plan d'action européen de la défense** de la Commission européenne, qui prévoit de nouveaux outils financiers pour le développement de capacité et la coopération en matière de défense, en soutien de l'industrie de la défense européenne et de l'innovation technologique.
- [Conclusions du Conseil sur la sécurité et la défense dans le contexte de la stratégie globale de l'UE](#)

Contexte

Le 14 novembre 2016, le Conseil a adopté des conclusions sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ces conclusions fixent le niveau d'ambition, à savoir les principaux objectifs que l'UE et ses États

membres viseront à atteindre dans le domaine de la sécurité et de la défense. Le Conseil a arrêté trois priorités stratégiques: la réaction aux crises et conflits extérieurs, le renforcement des capacités des partenaires et la protection de l'Union européenne et de ses citoyens. Des progrès ont été enregistrés et de nouvelles orientations ont été fournies dans le cadre des conclusions du Conseil du 6 mars 2017.

Le plan de mise en œuvre en matière de sécurité et de défense a été présenté aux États membres par la haute représentante, agissant également en sa qualité de vice-présidente de la Commission européenne et de chef de l'Agence européenne de défense. Ce plan s'inscrit dans le cadre du suivi de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, que la haute représentante a présentée au Conseil européen le 28 juin. Le Conseil a adopté des conclusions sur la stratégie globale le 17 octobre 2016.

La sécurité et la défense figurent parmi les domaines prioritaires dans le cadre des travaux consacrés à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, qui comprend également le renforcement de la résilience et une approche intégrée des conflits et des crises, le renforcement du lien entre la politique intérieure et la politique extérieure, la mise à jour des stratégies régionales et thématiques existantes ou l'élaboration de nouvelles stratégies ainsi que l'intensification des efforts en matière de diplomatie publique.

- [Coopération au niveau de l'UE en matière de sécurité et de défense \(informations générales\)](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press